

*Questions orales*

Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre qu'il est prêt à cesser d'étudier la question et à accorder immédiatement une augmentation aux Canadiens rémunérés au salaire minimum fédéral, qui est actuellement le plus bas au Canada?

**L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail):** Monsieur le Président, mon honorable collègue doit savoir qu'il y a très peu de gens qui travaillent au salaire minimum au niveau fédéral. La plupart des gens qui travaillent au niveau fédéral gagnent beaucoup plus que le salaire minimum fédéral.

Quoi qu'il en soit, j'ai recommandé à mes collègues de relever le salaire minimum et je serai sûrement en mesure de le faire dans l'année qui vient.

\* \* \*

**LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, il y a quelques semaines, Consumer's Gas a temporairement transformé en acceptations bancaires 275 millions de dollars de dettes qu'elle avait en papier commercial parce que, pour une raison quelconque, ces acceptations ne sont pas assujetties à l'impôt sur les grandes sociétés.

Son trésorier a dit à la Commission de l'énergie de l'Ontario que cette mesure ferait économiser à la société 500 000 \$ d'impôt.

Je veux savoir ceci du ministre du Revenu national: Sait-il que ses fonctionnaires disent aux avocats fiscalistes d'aller de l'avant et d'utiliser cette échappatoire? Sait-il que l'exercice financier de la plupart des grandes sociétés se termine en décembre et qu'elles font actuellement la queue pour se prévaloir de cette combine des comptables fiscalistes? S'il est au courant, alors quand va-t-il faire savoir clairement à ces sociétés qu'elles ne peuvent éviter ainsi de payer leur juste part d'impôt? Quand va-t-il intervenir?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, le député me demande, dans la dernière partie de sa question, quand je vais intervenir auprès des sociétés. Je suis déjà intervenu. Dans mon discours à l'Association d'études fiscales la semaine dernière, j'ai fait savoir très clairement que nous avons accéléré la perception des recettes et que nous avons ciblé tout particulièrement les grandes sociétés. Nous garantissons à mon collègue, le ministre des Finances, au moins 400 millions de dollars de recettes supplémentaires, qui ont déjà été affectés au programme d'aide aux agriculteurs.

Je peux également dire au député que nous allons prendre d'autres mesures, car le gouvernement est résolu à faire en sorte que toutes les sociétés paient leur juste part d'impôt au Canada.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, le ministre sait bien que ces 400 millions de dollars qu'on récoltera grâce à des mesures de contrôle plus strictes n'ont rien à voir avec les acceptations bancaires, ni avec le fait que de nombreuses sociétés font la queue en vue d'échapper au contrôle que le gouvernement exerce dans sa prétendue croisade en faveur de l'équité fiscale.

Je demande aujourd'hui au ministre ceci: Va-t-il se décider à émettre une directive pour que ces sociétés ne puissent éviter de porter leur juste part du fardeau fiscal? Alors que certaines personnes font la queue devant les banques alimentaires et que des enfants ne mangent pas à leur faim, une société éviterait à elle seule de payer 500 000 \$ d'impôt.

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je n'ai pas à émettre de directive; c'est déjà la politique du gouvernement.

Je peux garantir au député, pour répondre à sa première question, qu'aucun fonctionnaire de Revenu Canada ne donne, à ma connaissance, de conseils aux sociétés pour qu'elles puissent profiter d'échappatoires fiscales. En réalité, ces dernières années, notre gouvernement a pris d'importantes mesures pour éliminer les échappatoires qui existaient avant que nous prenions le pouvoir.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE**

**M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Aujourd'hui, la Commission américaine du commerce international a voté à l'unanimité en faveur d'une enquête sur l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Nous avons perdu le premier round. L'industrie américaine réclame l'imposition de droits allant jusqu'à 25 p. 100.

Le gouvernement prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour que nous ne perdions pas le deuxième round?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, mon collègue sait fort bien qu'il s'agit d'une décision provisoire concluant à l'existence d'un préjudice. C'est la première de quatre étapes à franchir. En général, à la première étape, la commission se prononce en faveur des Américains. C'est presque toujours le cas. En fait, en 1983, quand la décision finale a été rendue en notre faveur, nous avons également perdu à l'étape de la décision provisoire.